

Bruxelles, le 21 novembre 2025  
(OR. en)

15782/25

COMPET 1218  
MI 940

**NOTE**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: *Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) du 8 décembre 2025*  
Commerce électronique: difficultés liées à la conformité des produits et à l'application de la législation  
- *Échange de vues*

---

Les délégations trouveront ci-joint une note de la présidence intitulée "Commerce électronique: difficultés liées à la conformité des produits et à l'application de la législation" dans la perspective de l'échange de vues que le Conseil "Compétitivité" tiendra le 8 décembre 2025.

**DOCUMENT DE RÉFLEXION**

**Session du Conseil "Compétitivité"**

**Bruxelles, le 8 décembre 2025**

*Commerce électronique: difficultés liées à la conformité des produits et à l'application de la législation*

Au cours des dernières décennies, les habitudes de consommation et les pratiques commerciales en Europe et dans le reste du monde ont considérablement changé. Le secteur du commerce électronique a connu une croissance remarquable, est devenu un élément central de l'économie mondiale et a modifié en profondeur la manière dont on achète et vend des biens au sein de l'UE et dans le reste du monde. Alors qu'il s'élevait à 1,4 milliard en 2022, le nombre de colis de faible valeur (jusqu'à 150 EUR) entrant dans l'UE en provenance de pays tiers a connu une forte hausse, pour atteindre 4,6 milliards en 2024<sup>1</sup>. L'expansion rapide du commerce électronique a mis en lumière plusieurs difficultés réglementaires menaçant la cohésion et le fonctionnement du marché unique. L'un des principaux défis concerne la prolifération de produits illégaux et non conformes qui entrent dans l'UE en provenance de pays tiers ainsi que les moyens et les conditions permettant aux autorités de faire respecter les règles dans différents secteurs.

Un grand nombre de produits vendus sur les places de marché en ligne et envoyés directement au consommateur dans l'UE en provenance de pays tiers ne respectent ni les normes requises ni la législation<sup>2</sup>. Étant donné qu'elles ne sont tenues de veiller au respect des règles que de manière limitée, les places de marché en ligne servent de point d'entrée aux vendeurs de pays tiers pour mettre, à distance, leurs produits sur le marché unique, sans passer par un importateur classique, auquel il incombe de veiller au respect des règles.

---

<sup>1</sup> Stratégie pour le marché unique: selon les données de surveillance de l'UE, 4,6 milliards d'envois de faible valeur (jusqu'à 150 EUR) ont été importés dans l'UE en 2024. Ce chiffre est presque deux fois plus élevé qu'en 2023 (2,4 milliards) et a plus que triplé depuis 2022 (1,4 milliard).

<sup>2</sup> Stratégie pour le marché unique: parmi les produits répertoriés sur une grande plateforme de commerce électronique bien connue lors d'un contrôle effectué par une organisation de consommateurs, presque tous les produits testés dans des catégories telles que les casques, les cosmétiques, les jouets et les gadgets, les bougies et les éponges, les produits électriques et les produits connectés étaient dangereux, n'étaient pas assortis des informations requises, telles que des instructions de sécurité ou des listes d'ingrédients, et/ou contenaient des allégations erronées.

Le système actuel de contrôle de l'application n'a pas les moyens requis pour gérer le volume même de produits entrant en provenance de pays tiers<sup>3</sup>. Les importations issues du commerce électronique sollicitent considérablement les ressources déjà limitées des deux lignes de défense de l'UE que sont les autorités douanières et les autorités de surveillance du marché. Les entreprises européennes qui respectent les règles se voient infliger un désavantage concurrentiel, en ce qu'elles consacrent de plus en plus de ressources au respect de la législation pertinente de l'Union. En outre, l'explosion du volume de produits dangereux ou non conformes peut entraîner de graves risques pour la sécurité et la santé des consommateurs, et a une incidence négative sur l'environnement et la compétitivité de l'UE.

Au cours des dix dernières années, des mesures visant à relever les défis liés au commerce électronique ont été prises de manière progressive dans plusieurs actes législatifs connexes, notamment le règlement sur les services numériques, le règlement relatif à la surveillance du marché et le règlement relatif à la sécurité générale des produits. Toutefois, les problèmes liés au commerce électronique persistent et les défis se font de plus en plus nombreux en raison de l'augmentation constante du nombre de produits en provenance de pays tiers qui entrent dans l'Union.

Tout au long de cette année, la Commission a apporté plusieurs réponses aux défis croissants qui se posent en matière de commerce électronique. En février, elle a présenté la communication sur le commerce électronique, qui constitue une boîte à outils complète de l'UE pour un commerce électronique sûr et durable. La communication décrit l'approche utilisée par la Commission pour relever les défis que pose le commerce électronique, l'accent étant mis sur la nécessité que les autorités de contrôle adoptent une approche globale et bien coordonnée, qu'une série de modifications structurelles soient apportées à la législation existante, et que la législation pertinente de l'UE protégeant les consommateurs en ligne soit appliquée rigoureusement, y compris pour ce qui est du contrôle de l'application du règlement sur les services numériques.

---

<sup>3</sup> Stratégie pour le marché unique: le volume même de produits entrant sur le marché européen en provenance du monde extérieur ne permet pas d'assurer la pleine conformité par des contrôles douaniers et de surveillance du marché. Selon le dernier rapport de la DG TAXUD sur la conformité des produits, seuls 82 produits sur un million ont fait l'objet d'une inspection, 51 ont été bloqués par les autorités douanières en raison de doutes sur leur conformité ou leur sécurité et seuls 13 ont été refusés à l'entrée dans l'UE (<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/ea5db20e-840f-11f0-9af8-01aa75ed71a1/language-fr>).

Par la suite, la Commission a présenté la stratégie pour le marché unique, mettant l'accent sur les problèmes liés au commerce électronique, le caractère obsolète des règles applicables aux produits et l'insuffisance de la conformité des produits, qui constituent l'un des obstacles les plus préjudiciables et les plus tenaces auxquels sont confrontées les entreprises dans l'UE. La Commission a identifié une solution possible pour résoudre ces problèmes, consistant à créer une nouvelle autorité européenne de surveillance des marchés ainsi qu'à moderniser et à numériser le cadre législatif sur les produits. En outre, la proposition de réforme douanière de l'UE, en cours de négociation avec le Parlement européen, sur laquelle un accord provisoire est intervenu au sein du Conseil, est susceptible de faire l'objet d'un accord politique, y compris sur la suppression du seuil d'exonération des droits de douane fixé à 150 EUR, l'objectif étant de résoudre un certain nombre de problèmes liés aux produits illégaux provenant de pays tiers. De plus, la Commission a récemment présenté l'idée d'un acte législatif européen sur les produits, qui devrait comprendre des propositions visant à réviser le règlement relatif à la surveillance du marché, le nouveau cadre législatif applicable à la commercialisation des produits et le règlement sur la normalisation. Avec cette initiative, la Commission a pour objectif de remédier aux problèmes liés au commerce électronique et à l'insuffisance de la conformité des produits.

**Compte tenu de ce qui précède, nous invitons les délégations à examiner les questions ci-après en vue des discussions qui seront menées lors du Conseil "Compétitivité":**

1. Quelles mesures supplémentaires devraient être prises au niveau national ou au niveau de l'UE dans le domaine du commerce électronique afin de protéger les consommateurs, de garantir des conditions de concurrence équitables et de renforcer la compétitivité des entreprises européennes?
2. Dans le cadre réglementaire existant, que pouvons-nous faire pour améliorer la coordination et renforcer l'application des règles afin de mieux relever les défis que pose l'expansion du commerce électronique? À quel point de nouvelles mesures législatives sont-elles nécessaires pour résoudre les problèmes, de plus en plus nombreux, liés au commerce électronique, par exemple faire porter aux places de marché en ligne une plus grande responsabilité en ce qui concerne les produits qu'elles vendent sur leurs plateformes?